

**Commission extra-municipale Développement Durable et Cadre de Vie
du lundi 4 janvier 2012**

Présents : Mmes Riou, Rivière, Rousseau, Esclaffier, Deramchi, Delfau, Lavigne ; MM. Barbary, Crouzal, Cortez, Massot, Lelong, Martineau, Jamme. Chouquet, Marouby ; **Excusés** : Mmes Bordes, Contie ; MM. Roussarie, Garcia

Développement des points à l'ordre du jour

– le PADD, préambule du PLU

(Projet d'Aménagement de de Développement Durables, préambule du Plan Local d'Urbanisme)

Introduction à la réunion

Cette réunion de la commission intervient au moment de l'élaboration par la mairie du PADD de son futur PLU. Rappelons que c'est un groupe d'élus volontaires pour travailler à la révision du PLU qui mène ces travaux, en collaboration avec les techniciens de la mairie et le cabinet d'études Scambio. L'objectif de la réunion de la commission est que la commission donne son avis sur les axes développés par le groupe d'élus et fasse des propositions. La plupart des personnes de ce groupe d'élus et de techniciens chargés de la révision du PLU étant présent, l'objectif est aussi de pouvoir échanger. Le document servant de support de discussion est la proposition de PADD faite par le cabinet d'étude chargé de ce travail. Ce document est le fruit de réunions de travail du groupe d'élus et techniciens avec le cabinet d'études. Il n'a pas encore été étudié par le groupe d'élus chargé de la révision du PLU pour avoir été transmis aux services municipaux le matin même. C'est un document de travail, provisoire et incomplet, qui n'a pas vocation à circuler ; aussi il ne sera pas transmis en PJ. Le compte-rendu fait état de la réflexion de la commission sur les axes envisagés pour le PADD.

Propos introductifs de Francis Cortez

Le document développe 7 axes principaux d'aménagement durable de la commune. Il est notable et regrettable que l'économie ne fasse pas l'objet d'un axe à part entière. En effet c'est un des 3 piliers du développement durable et à ce titre l'économie devrait être plus en avant dans le PADD.

En réponse des remarques sont faites :

- le PADD est un document qui a vocation être centré sur des question environnementales car c'est le seul moment du PLU où ces questions sont centrales (N Riou) donc ce n'est pas dérangeant que l'économie n'ai pas un axe dédié.
- cela n'est pas dérangeant si le PADD aborde les questions économiques de manière transversale, comme elle peut le faire pour les autres volets du développement durable (B Barbary) mais le fait qu'il n'y ai pas d'axe « économie » ne paraît effectivement pas refléter les intentions de la municipalité de donner à ces questions une place importante.
- L'affichage du mot « économie » dans le libellé d'un axe est important (F.Cortez)

Réflexion sur le PADD

La proposition faite par le cabinet d'études sur la base du diagnostic et de la réflexion du groupe d'élus se découpe comme suit :

o- INTRODUCTION

I- RAPPEL DU CONTEXTE : ce qu'est le développement durable, ce qu'est un PADD

II - LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET COMMUNAL

LES QUATRE PRINCIPAUX POINTS FORTS DE COULOUNIEIX-CHAMIER : :

- Le positionnement au cœur de l'agglomération
- La qualité de services (notamment avec les déplacements)
- La qualité de l'environnement et des paysages
- L'accessibilité avec l'A89

LES PRINCIPALES ENTREES DU PADD SONT :

- COULOUNIEIX-CHAMIERES : VILLE VERTE (environnement naturel et paysager)
- COULOUNIEIX-CHAMIERES : VILLE ACCESSIBLE (déplacements doux)
- COULOUNIEIX-CHAMIERES : VILLE A VIVRE (services / équipements)

Les axes proposés sont les suivants :

AXE 1: La Nature aux portes de l'agglomération

AXE 2 : Politiques du logement et de l'urbanisme

AXE 3 : Démographie et sociologie

AXE 4 : Une ville à vivre, un territoire à partager

AXE 5 : Tirer parti du positionnement stratégique tout en maîtrisant les effets indésirables

AXE 6 : Prise en compte des risques et des nuisances

AXE 7: Objectifs chiffrés

A noter qu'il n'y a pas d'ordre de priorité dans les axes présentés, que le PADD est un document « autoportant » c'est à dire qu'il ne s'appuie pas sur un autre document pour être compris. Il doit être vu comme une « profession de foi » de la commune en matière de durabilité de l'aménagement et de l'urbanisme de son territoire ; tous les éléments du PLU doivent être en conformité avec ses prescriptions. La commission ne se prononcera pas sur des objectifs chiffrés de l'axe 7 dont la fixation demande un travail spécifique.

Prière de se reporter au document joint : « **Réflexion de la commission extra municipale développement durable au sujet du PADD** »

- **Préparation de la journée M' ta planète**

Étant donnée l'heure avancée (21h15), ce sujet est reporté à une prochaine réunion. Les membres de la commission seront sollicités pour donner leur avis par mail, écrit ou téléphone afin que la préparation concrète puisse démarrer sans tarder. Merci à ceux qui le peuvent de participer à ces échanges.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le jeudi 9 février à 18 heures 30. L'ordre du jour en sera la charte interne d'éco-responsabilité de la mairie (agenda 21 interne). Un document de travail sera envoyé auparavant.

Contact : [Marianne Lavigne](mailto:mariette.lavigne@coulouneix-chamiers.fr) <agenda21@coulouneix-chamiers.fr>

Chargée de mission aménagement durable du territoire - Mairie de Coulouneix-Chamiers - 05 53 35 57 08 - 06 71 11 76 28